

Questions au Feuilleton

Ces chiffres comprennent le coût de la rémunération, des déplacements, des réparations et de l'entretien, du matériel et des communications.

LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Question n° 1763—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par le ministère des Approvisionnements et Services pour a) la publicité, b) les publications gratuites ou subventionnées, c) toute autre information transmise au public?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): a) \$71,000 (annonces tarifées); b) \$2,865,180; c) \$90,050.

LA LOCATION D'AUTOBUS SCOLAIRES

Question n° 1822—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il conclu un contrat de \$23,400 (no de dossier TOX80-1695/2) avec J.I. DeNure (Chatham) Ltd. en vue de la location d'autobus scolaires et, dans l'affirmative, a) de combien d'autobus s'agit-il, b) pourquoi les a-t-on loués?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Le contrat TOX80-1695/2 fut octroyé par le ministère des Approvisionnements et Services pour le ministère de la Défense nationale à J.I. DeNure (Chatham) Ltd. pour la location d'autobus scolaires. Le contrat fut octroyé le 13 juin 1980 et était évalué à \$23,400.

- Un total de dix autobus étaient impliqués; cinq autobus pour la période du 16 juin au 22 août 1980, et cinq pour la période du 2 juillet au 22 août 1980;
- Les autobus étaient utilisés pour transporter approximativement 1,800 cadets assistant au camp d'été Ipperwash en juin, juillet et août 1980.

MDN—LA LOCATION DE VOITURES

Question n° 1825—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il conclu un contrat d'une valeur de \$12,000 (no de dossier QUE80-1938/1) avec la société Location d'autos et camions, Budget de Chicoutimi, en vue de la location de voitures et, dans l'affirmative, a) de combien de voitures s'agissait-il, b) à quoi devaient-elles servir?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Le contrat QUE80-1938/1 fut octroyé par le ministère des Approvisionnements et Services pour le ministère de la Défense nationale à la société Location d'autos et camions, Budget de Chicoutimi pour la location de voitures et de mini-autobus. Le contrat fut octroyé le 13 juin 1980 et était évalué à \$12,000.

- Sept voitures et trois mini-autobus.
- Les véhicules, dans a) ci-haut, furent utilisés pour transporter approximativement 1,800 cadets aux camps d'été à Bagotville, Jonquière et Saint-Honoré, Québec durant les mois de juin, juillet et août 1980.

AGRICULTURE—LES FONCTIONNAIRES DÉLÉGUÉS DANS DES AMBASSADES

Question n° 1831—**M. Herbert:**

Le ministère de l'Agriculture délègue-t-il en permanence des fonctionnaires dans des ambassades ou des services consulaires et, dans l'affirmative, a) de

quels ambassades ou services consulaires s'agit-il, b) dans chaque cas, combien y a-t-il de fonctionnaires délégués?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Oui. a) France, New Delhi, Bruxelles et Washington, b) Un.

LES LABORATOIRES DE PATHOLOGIE ANIMALE

Question n° 1837—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, combien a coûté l'entretien du laboratoire de pathologie animale a) au Québec, b) en Ontario, c) en Saskatchewan et, dans chaque cas, quel était l'effectif du personnel au 31 mars 1980?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):

Les coûts d'entretien des laboratoires de pathologie animale (y compris le personnel) (milliers de dollars)

	1980-1981*	1979-1980	1978-1979	1977-1978	1976-1977
a) Québec	\$487.0	\$329.1	\$354.8	\$334.1	\$344.8
b) Ontario	\$6,992.7	\$7,006.9	\$6,742.7	\$5,835.8	\$5,050.6
c) Saskatchewan	\$503.6	\$484.9	\$512.0	\$413.1	\$307.2

L'effectif du personnel au 31 mars 1980—	Québec	8
	Ontario	248
	Saskatchewan	15

*Estimation

[Français]

QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la question n° 1349 marquée d'un astérisque?

[Texte]

*LES IMPORTATIONS DE CHAUSSURES

Question n° 1349—**M. Blenkarn:**

Le gouvernement envisage-t-il d'augmenter les contingents fixés pour l'importation de chaussures au Canada?

[Traduction]

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: le 1^{er} décembre 1977, le gouvernement a fixé des contingents d'une durée de trois ans sur les importations de chaussures. Cette décision faisait suite à un rapport du tribunal anti-dumping. D'après les conclusions de ce rapport, les importations portent un grave préjudice à la production et à l'emploi au Canada ou menacent de le faire. Le contingentement concordait avec les dispositions de l'Article XIX du GATT. Le contingentement des importations porte sur toutes les sources d'approvisionnement et sur tous les genres de chaussures, sauf sur les chaussures imperméables en plastique, en caoutchouc ou en canevas et sur les chaussures de ski alpin. Les importations se sont limitées à environ 32.5 millions de paires par an, ce qui représente à peu près 80 p. 100 des importations annuelles de chaussures effectuées entre 1974 et 1976. En juillet 1980, on a demandé au Tribunal anti-dumping de faire une enquête pour déterminer si les importations de chaussures qui ne sont pas en caoutchouc porteraient toujours préjudice à la production canadienne d'articles semblables ou concurrentiels ou menaceraient de le faire en l'absence de mesures spéciales de protection. Pour que le tribunal ait suffisamment de temps pour faire son enquête, le gouvernement a annoncé la prolongation du contingentement